

RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00786

Numéro SIREN : 513 717 520

Nom ou dénomination : MARQUISE DE SEVIGNE

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007526

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Certifié conforme « La Présidente »



Désignation de l'entreprise		SAS MARQUISE DE SEVIGNE			Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		6 AVENUE DU PRE FELIN 74940 ANNECY				
Numéro SIRET*		5 1 3 7 1 7 5 2 0 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*		12
					Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	{ Fonds commercial*					
	{ Autres*	014	137 825	016	73 601	64 224
	Immobilisations corporelles*	028	7 141 551	030	618 449	6 523 101
	Immobilisations financières* (1)	040	290	042		290
	Total I (5)	044	7 279 668	048	692 051	6 587 617
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*					
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068	11 785	070		11 785
	{ Clients et comptes rattachés*					
	{ Autres* (3)	072	161 718	074		161 718
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 617	086		7 617
	Charges constatées d'avance *	092	9 629	094		9 629
	Total II	096	190 749	098		190 749
	Total général (I + II)	110	7 470 417	112	692 051	6 778 366
PASSIF						Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				1 500
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131				
	Report à nouveau	134				(8 269 172)
	Résultat de l'exercice	136				(1 591 772)
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				6 500 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				40 899
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	1 152 984			10 096 911
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176			
	Total général (I + II + III)	180				6 778 366
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	16 379 910
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	215 453
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		410	137 825	412		414		416	137 825				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	214 675	422		424		426	214 675				
	Constructions	430	6 274 515	432		434		436	6 274 515				
Immobilisations corporelles	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 959	442	19 637	444		446	24 596				
	Installations générales, agencements divers	450	6 224	452	59 053	454		456	65 278				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	425 722	472	136 762	474		476	562 485				
Immobilisations financières		480	290	482		484		486	290				
TOTAL		490	7 064 214	492	215 453	494		496	7 279 668				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	62 057	502	11 543	504		506	73 601				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	309 578	522	301 662	524		526	611 240				
Immobilisations corporelles	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 876	534		536	2 876				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	4 083	544		546	4 083				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	248	564		566	248				
TOTAL		570	371 636	572	320 414	574		576	692 051				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780			
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	9	252	458	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		922	094	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	8	330	364	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860				Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	8	330	364	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>	
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374		1	964
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		15	869
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

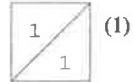
Désignation de l'entreprise : SAS MARQUISE DE SEVIGNE												Néant <input type="checkbox"/> *					
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017												Durée en nombre de mois : 12					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												105					
TOTAL 1												106					
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												143					
Subventions d'exploitation reçues												113					
Variation positive des stocks												111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												153					
TOTAL 2												144					
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Achats												121					
Variation négative des stocks												145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances												125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												133					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												135					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												150					
TOTAL 3												152					
IV Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																	
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)												117					
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE												022					
Effectifs au sens de la CVAE												023					
Période de référence												024	/	/	160	/	/
Date de cessation												186	/	/			
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																	
Effectifs moyens du personnel												376	1				
Dont apprentis												657					
Dont handicapés												651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												861					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 1 3 7 1 7 5 2 0 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MARQUISE DE SEVIGNE

ADRESSE (voie) 6 AVENUE DU PRE FELIN

CODE POSTAL 74940

VILLE ANNECY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SCOPE HOLDING
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Adresse : N° 13 Voie RUE DU RHONE
 Code Postal 1204 Commune GENEVE Pays SUISSE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 1 3 7 1 7 5 2 0 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MARQUISE DE SEVIGNE

ADRESSE (voie) 6 AVENUE DU PRE FELIN

CODE POSTAL 74940

VILLE ANNECY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

3

Forme juridique	SCI	Dénomination	13-15 RUE DE LA REPUBLIQUE
N° SIREN (si société établie en France)	523554376	% de détention	100.00
Adresse :	N° 6	Voie	AVENUE DU PRE FELIN
	Code Postal 74940	Commune	ANNECY
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	3 HERRIOT
N° SIREN (si société établie en France)	481102655	% de détention	100.00
Adresse :	N° 6	Voie	AVENUE DU PRE FELIN
	Code Postal 74940	Commune	ANNECY
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	24 RUE CHAUCHAT
N° SIREN (si société établie en France)	798273587	% de détention	100.00
Adresse :	N° 6	Voie	AVENUE DU PRE FELIN
	Code Postal 74940	Commune	ANNECY
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS MARQUISE DE SEVIGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 6 778 367 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 591 772 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

 **Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 83 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 01 janvier 2011, la SAS a acheté l'usufruit temporaire de 1 499 parts de la SCI 13-15 RUE DE LA REPUBLIQUE.
S'agissant d'une cession temporaire sur 15 ans, la durée de l'amortissement de cet usufruit est donc de 15 ans.

Au 01 janvier 2012, la SAS a acheté l'usufruit temporaire de 999 parts de la SCI 3 HERRIOT.
S'agissant d'une cession temporaire sur 10 ans, la durée de l'amortissement de cet usufruit est donc de 10 ans.

Au 01 janvier 2014, la SAS a acheté l'usufruit temporaire de 1 499 parts de la SCI 24 CHAUCHAT.
S'agissant d'une cession temporaire sur 20 ans, la durée de l'amortissement de cet usufruit est donc de 20 ans.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	137 826			137 826
Immobilisations corporelles	6 926 098	215 454		7 141 552
Immobilisations financières	291			291
Total	7 064 214	215 454		7 279 668
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	62 058	11 544		73 601
Immobilisations corporelles	309 579	308 871		618 450
Immobilisations financières				
Total	371 636	320 415		692 051
ACTIF NET				6 587 617

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 132 363 euros



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 13-15 RUE DE LA REPUBLIQUE 74940 ANNECY	1 500	916 250	100,00	916 249
SCI 3 HERRIOT 74940 ANNECY	1 000	-142 846	100,00	142 970
SCI 24 RUE CHAUCHAT 74940 ANNECY	1 500	407 914	100,00	407 914
– Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	291	290	8 726 926		
– Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

 Notes sur le bilan
Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 183 132 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 785	11 785	
Autres	161 718	161 718	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 629	9 629	
Total	183 132	183 132	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	11 785
Total	11 785

 Notes sur le bilan
Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 15.00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 637 812 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	6 500 000			6 500 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 900	40 900		
Dettes fiscales et sociales	3 602	3 602		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 726 926			8 726 926
Autres dettes (**)	1 366 384	213 399		1 152 984
Produits constatés d'avance				
Total	16 637 812	257 901		16 379 911
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 152 984			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	19 550
Etat – autres charges à payer	16
Total	19 566

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 629		
Total	9 629		

MARQUISE DE SEVIGNE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500 €uros
Siège social : c/o A.A.C.I – 6 avenue du Pré Félin
74940 ANNECY LE VIEUX CEDEX

R.C.S. : 513 717 520 ANNECY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **résultat déficitaire** qui ressort à
(1 591 772,06) euros, comme suit :

- Au poste « Report à nouveau débiteur »,
à concurrence de

(1 591 772,06) euros

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président.





SAS MARQUISE DE SEVIGNE

AACI 6 avenue du Pré Félin PAE Les Glaisins

74940 ANNECY LE VIEUX

-*-

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2017**

-*-

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié la correcte application des principes comptables et fiscaux liés à la gestion des titres démembrés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aux Carroz d'Arâches, le 12 juin 2018

Le Commissaire aux comptes
CABINET AUCTOR AUDIT,
Représenté par

Jean-Paul GRENIER
Commissaire aux Comptes
CRCC de Chambéry



Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	137 826	73 601	64 224	75 768
Immobilisations corporelles				
Terrains	214 676		214 676	214 676
Constructions	6 274 516	611 241	5 663 275	5 964 937
Installations techniques, matériel et outillage	24 596	2 877	21 719	4 959
Autres immobilisations corporelles	69 678	4 332	65 346	6 224
Immobilisations en cours / Avances et acomptes	558 086		558 086	425 723
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	291		291	291
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 279 668	692 051	6 587 617	6 692 578
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 785		11 785	15 917
Fournisseurs débiteurs	147 100		147 100	7 492
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	83		83	242
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 535		14 535	51 302
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 618		7 618	49 830
Charges constatées d'avance	9 629		9 629	
ACTIF CIRCULANT	190 750		190 750	124 783
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 470 418	692 051	6 778 367	6 817 361

 Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-8 269 173	-4 398 989
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 591 772	-3 870 184
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-9 859 445	-8 267 673
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	6 500 000	6 500 000
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 500 000	6 500 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 152 984	757 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 900	42 435
Personnel		853
Organismes sociaux		1 035
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 586	9 127
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	16	53
Dettes fiscales et sociales	3 602	11 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 726 926	7 674 745
Autres dettes	213 399	99 186
Produits constatés d'avance		
DETTES	16 637 812	15 085 034
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	6 778 367	6 817 361

 Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	9 822	100,00	13 264	100,00	-3 443	-25,95
Autres produits	6 198	63,10	1 471	11,09	4 727	321,37
Total	16 020	163,10	14 735	111,09	1 284	8,72
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	225 104	NS	108 352	816,86	116 752	107,75
Total	225 104	NS	108 352	816,86	116 752	107,75
MARGE SUR M/SES & MAT	-209 084	NS	-93 616	-705,77	-115 468	123,34
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	12 333	125,57	6 831	51,50	5 502	80,55
Salaires et Traitements	1 127	11,48	4 011	30,24	-2 884	-71,90
Charges sociales	500	5,09	1 679	12,66	-1 179	-70,24
Amortissements et provisions	320 415	NS	313 440	NS	6 975	2,23
Autres charges			15	0,11	-15	-100,00
Total	334 375	NS	325 975	NS	8 400	2,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	-543 459	NS	-419 591	NS	-123 867	29,52
Produits financiers	58 802	598,69	694	5,23	58 108	NS
Charges financières	1 107 116	NS	3 451 286	NS	-2 344 170	-67,92
Résultat financier	-1 048 314	NS	-3 450 592	NS	2 402 279	-69,62
RESULTAT COURANT	-1 591 772	NS	-3 870 184	NS	2 278 412	-58,87
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 591 772	NS	-3 870 184	NS	2 278 412	-58,87

Annexe

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS MARQUISE DE SEVIGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 6 778 367 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 591 772 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

 **Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 83 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 **Faits caractéristiques**

Autres éléments significatifs

Au 01 janvier 2011, la SAS a acheté l'usufruit temporaire de 1 499 parts de la SCI 13-15 RUE DE LA REPUBLIQUE.
S'agissant d'une cession temporaire sur 15 ans, la durée de l'amortissement de cet usufruit est donc de 15 ans.

Au 01 janvier 2012, la SAS a acheté l'usufruit temporaire de 999 parts de la SCI 3 HERRIOT.
S'agissant d'une cession temporaire sur 10 ans, la durée de l'amortissement de cet usufruit est donc de 10 ans.

Au 01 janvier 2014, la SAS a acheté l'usufruit temporaire de 1499 parts de la SCI 24 CHAUCHAT.
S'agissant d'une cession temporaire sur 20 ans, la durée de l'amortissement de cet usufruit est donc de 20 ans.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	137 826			137 826
Immobilisations corporelles	6 926 098	215 454		7 141 552
Immobilisations financières	291			291
Total	7 064 214	215 454		7 279 668
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	62 058	11 544		73 601
Immobilisations corporelles	309 579	308 871		618 450
Immobilisations financières				
Total	371 636	320 415		692 051
ACTIF NET				6 587 617

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 132 363 euros

 Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 13–15 RUE DE LA REPUBLIQUE 74940 ANNECY	1 500	916 250	100,00	916 249
SCI 3 HERRIOT 74940 ANNECY	1 000	-142 846	100,00	142 970
SCI 24 RUE CHAUCHAT 74940 ANNECY	1 500	407 914	100,00	407 914
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	291	290	8 726 926		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 183 132 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 785	11 785	
Autres	161 718	161 718	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 629	9 629	
Total	183 132	183 132	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	11 785
Total	11 785

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 637 812 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	6 500 000			6 500 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 900	40 900		
Dettes fiscales et sociales	3 602	3 602		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 726 926			8 726 926
Autres dettes (**)	1 366 384	213 399		1 152 984
Produits constatés d'avance				
Total	16 637 812	257 901		16 379 911
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 152 984			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	19 550
Etat – autres charges à payer	16
Total	19 566

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 629		
Total	9 629		